

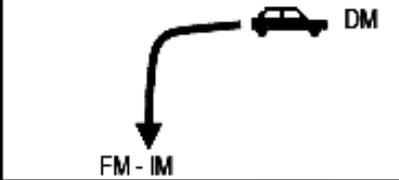
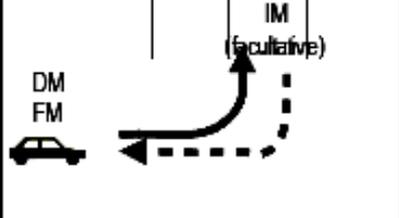
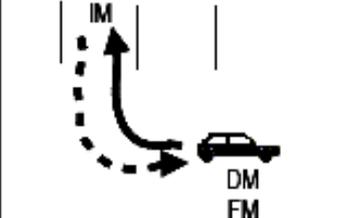
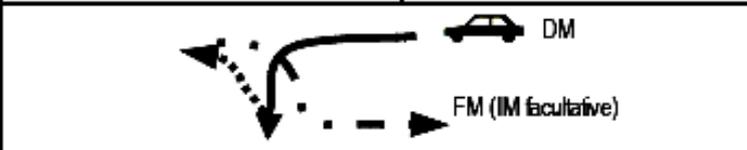
Les sept manœuvres du permis B

Au cours de l'épreuve pratique, deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière, doivent être systématiquement évaluées.

Il s'agit :

- 1. de la marche arrière en ligne droite (le long d'un trottoir, d'une ligne peinte au sol, d'un accotement, ...)** ;
- 2. de la marche arrière en arrondi ou à un angle (le long d'un trottoir, d'une ligne peinte au sol, d'un accotement,)** ;
- 3. du rangement en créneau (entre deux voitures, dans un cadre tracé au sol, ...)** ;
- 4. du rangement en épi** ;
- 5. du rangement en bataille** ;
- 6. du demi-tour (entre deux trottoirs, entre deux lignes tracées au sol, entre deux accotements,)** ;
- 7. du freinage pour s'arrêter avec précision.**

Les manœuvres peuvent être réalisées en ville et/ou au cours de la phase de conduite routière.

1		<p>DM = début manœuvre FM = fin manœuvre IM = Immobilisation (point mort et frein à main) Immobilisation facultative pour les manœuvres 4 et 5 en marche avant ; 6 et 7.</p> <p>NB : La demande d'immobilisation doit permettre de favoriser une pause dans le déroulement de l'examen. Cet instant pourra être mis à profit pour procéder à la vérification intérieure (Vi)</p>
2		
3		
4	 	
5	 	
6		
7	Voir ci-après	

Pour la manœuvre « freiner pour s'arrêter avec précision (7) », le candidat, s'il s'agit de la manœuvre de son choix (autonome) devra :

- annoncer un repère vertical, précis, bien visible et suffisamment tôt (en fonction du lieu et de l'allure),
- ne pas utiliser la signalisation au sol (peu visible de loin).